



FUVEAU
Fuvèu

*Projet Educatif De Territoire
Plan mercredi*



Septembre 2022



Sommaire

Edito.....	4
Présentation de la ville	5
Nos établissements en quelques chiffres... ..	7
Fréquentations moyennes Périscolaires (matin-midi-soir) en 2022	7
Fréquentation moyenne périscolaire du mercredi en 2022	7
Fréquentation moyenne extra-scolaire en 2022	7
Le Projet Educatif Global (P.E.G.)	8
A) Les grandes lignes du PEG	8
B) Les objectifs généraux du PEG :.....	8
C) Objectifs plus spécifiques vis-à-vis des enfants :	9
D) Objectifs plus spécifiques vis à vis des parents :	10
E) Les actions doivent être évaluées et réajustées.....	10
Le Pilotage et la Coordination du P.E.D.T.	11
A) Organigramme du Service Enfance Jeunesse	11
La Place des Parents	12
A) Les groupes projets.....	12
B) Le comité technique enfance et jeunesse	12
C) La commission des menus.....	12
D) Autres places des parents	12
Le Partenariat	13
A) Les écoles – notion d’A.L.A.E.	13
B) Le pôle culturel – école de musique – bibliothèque	14
C) Les associations fuvelaines	15
D) Institutionnel avec la CAF – DDCCS.....	15
L’Accessibilité.....	16
A) Tarification modulée des services	16
B) Inclusion des enfants porteurs de handicaps.....	17
C) Projet d’Accueil Individualisé	17
Le Conseil Municipal des Jeunes	18
A) La composition du CMJ	18



B) Les objectifs du CMJ	18
C) Les modalités de travail	18
D) L'engagement des adultes	18
Les taux d'encadrement	19
L'Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles	20
A) Présentation de la structure.....	20
B) Les accueils	20
C) Les modalités d'inscription	21
D) Les ateliers de la pause méridienne	21
E) Les autres actions mises en place.....	22
L'Accueil de Loisirs mercredis et vacances scolaires	25
A) Les mercredis	25
B) Les vacances scolaires	27
C) Les mini-séjours été	28
D) Les modalités d'inscription des mercredis	29
E) Les modalités d'inscription des vacances scolaires	29
La communication avec les familles	30
La formation professionnelle et l'accompagnement des stagiaires	31
Le Pilotage et l'Evaluation du Projet	32
Les critères d'évaluation du projet :	32
Conclusion	33
Annexes	34



Edito

« L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire. » Cette citation d'Albert Jacquard traduit bien le projet mis en œuvre par le Service Enfance Jeunesse de Fuveau depuis sa création en 2003.

Dans un monde où désormais, les amis numériques occupent une place toujours plus importante, et où la compétition prend trop souvent le pas sur la coopération, notre Projet Educatif De Territoire se veut porteur d'autres valeurs. Il nous semble impensable de laisser grandir nos enfants sans outil, méthode ou sens critique qui les rendront aptes à construire la société future. Mais plus encore, il nous semble inconcevable de ne pas permettre à chacun de s'épanouir au sein de relations. Nous sommes tous acteurs de ces interactions qui permettent à l'enfant de se construire. Les parents bien sûr – qui constituent le socle de cette conscience en devenir – mais aussi les professionnels de la petite enfance, l'école, les animateurs des temps péri et extra scolaires, les mondes associatif, culturel et sportif. Chacun apportant et recevant en retour, les relations interpersonnelles ont pour cela de magique qu'elles façonnent chacun de nous tout au long de notre vie.

« Je suis le résultat de toutes les rencontres que j'ai faites. » Albert Jacquard

En permettant à chaque enfant d'exprimer sa singularité en tant que richesse pour le groupe, quels que soient son âge ou ses origines, nous voulons poser les bases d'un projet humaniste et sincère.

Depuis toujours, mais plus encore aujourd'hui, nous sommes convaincus de notre rôle mais aussi et surtout de notre responsabilité dans l'éducation des jeunes publics qui fréquentent nos structures. Vous l'aurez donc compris, plus qu'un projet éducatif c'est une autre vision sociétale que nous voulons proposer à nos enfants. Il leur restera ensuite la tâche de s'en emparer pour la faire évoluer.

Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA
Maire de la commune de FUVEAU

Johann MICHELOSI
Adjoint en charge des affaires
scolaires et périscolaires



Présentation de la ville

FUVEAU

10 349 Habitants en 2021

Depuis 2008, augmentation de la population de 16,5%

18,9% de la population à
moins de 14 ans

Soit environ 2 000 enfants

100 naissances par an

Taux d'activité des
femmes de 25 à
54 ans : 91,1%

12,7% de familles
monoparentales

Taux de chômage des
15/64 ans : 5,9%

Données INSEE 2019

Depuis maintenant plus de 15 ans, nous observons des « mouvements de population » : la commune accueille chaque année des nouvelles familles et recense une augmentation de la fréquentation des services municipaux.

Une grande proportion des familles travaille à plus de 10 km de Fuveau, ce qui implique des temps de trajet qui se rajoutent au temps de travail.

Un nombre croissant de familles est installé depuis peu sur la commune, et se trouve donc en situation « d'isolement » familial et social.



Les groupes scolaires : (effectifs à la rentrée scolaire 2022)

Ecole maternelle Ouviaère :
5 classes / 121 élèves

Ecole maternelle 14 juillet :
4 classes / 90 élèves

Groupe scolaire La Barque :
2 classes maternelles / 50 élèves
4 classes élémentaires / 95 élèves

**977
élèves**

Groupe scolaire La Roque Martine :
3 classes maternelles / 66 élèves
5 classes élémentaires / 138 élèves

Ecole élémentaire Ouviaère : 11
classes dont une ULIS / 284 élèves

Ecole élémentaire Rimbaud :
5 classes / 134 élèves

14 classes maternelles et
25 classes élémentaires

De plus il y a sur la commune une école privée sous contrat qui compte 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires, l'effectif à ce jour est de 200 élèves.

L'organisation de la semaine scolaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 à 8h30	Accueil périscolaire matin		ACCUEIL DE LOISIRS 7H30 à 18H30	Accueil périscolaire matin	
8h30 à 11h30	Classe			Classe	
11h30 à 13h30	Restauration scolaire / ateliers			Restauration scolaire / ateliers	
13h30 à 16h30	Classe			Classe	
16h30 à 18h30	Accueil périscolaire soir			Accueil périscolaire soir	



Nos établissements en quelques chiffres...

Fréquentations moyennes Périscolaires (matin-midi-soir) en 2022

Etablissements	Matin	Midi / atelier	Soir
Maternelle Ouviaère	16	8.5	36
Elémentaire Ouviaère	37	11.3	68
Maternelle 14 juillet	8	8.5	26
Elémentaire Rimbaud	15	11.8	38
Groupe scolaire La Roque Martine	27	11.6	57
Groupe scolaire La Barque	22	10	23

Fréquentation moyenne périscolaire du mercredi en 2022

Etablissements	Moyenne
Accueil maternel	60
Accueil élémentaire	85

Fréquentation moyenne extra-scolaire en 2022

Périodes de vacances	Maternel	Elémentaire
Février 2022	56	54
Printemps 2022	58.4	58.3
Juillet 2022	65	65
Août 2022	37	36
Toussaint 2022	59.7	64



Le Projet Educatif Global (P.E.G.)

Toutes les structures d'accueils de l'enfance et de la jeunesse de la ville de Fuveau (multi-accueils collectifs, RAM, ALSH, ALAE...) s'inscrivent dans un projet éducatif qui prend en compte une vision globale de l'enfant et de sa famille. Ces structures travaillent ensemble de manière transversale afin d'accompagner l'enfant et sa famille aux différents âges de la vie.

Ce projet constitue les fondements de toutes les actions et ce, depuis près de 20 ans.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) concerne les enfants scolarisés en école primaire (de 3 à 12 ans), il s'intègre au Projet Educatif Global et ajoute une notion nouvelle, celle de formaliser un partenariat solide avec les acteurs de l'éducation nationale. Ce partenariat permettra de mieux prendre en compte la famille et l'enfant dans leur globalité, mais aussi de faciliter leurs démarches administratives et d'améliorer la prise en charge des enfants en situation difficile quel que soit le moment de la journée.

A) Les grandes lignes du PEG

L'accompagnement de l'enfant et de sa famille à travers les différents modes d'accueil et dispositifs destinés aux enfants de 3 mois à 18 ans, concourt à la construction de futurs citoyens responsables, acteurs de leur devenir et ouverts à la diversité du monde.

C'est un projet qui s'articule grâce à la mise en lien entre les différents acteurs intervenants auprès des enfants afin de mettre en cohérence les actions éducatives de l'accueil de l'enfant sur le territoire et en y associant les parents.

Sa particularité est l'étendue de la continuité de prise en charge des enfants à travers les âges et la place accordée aux parents. Celle-ci va au-delà de la reconnaissance de leurs compétences puisqu'il leur est donné la possibilité de participer activement à la vie des structures par le biais de conseils d'établissements, groupes projets, comités de pilotages.

Ce projet s'appuie sur des valeurs éducatives à promouvoir, la reconnaissance de la réalité d'une éducation partagée et un partenariat concerté.

Ces valeurs reposent sur :

- le respect de la différence
- l'ouverture
- la solidarité
- l'autonomie
- la confiance en soi
- la responsabilisation
- la citoyenneté

B) Les objectifs généraux du PEG :

- Veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être physique, social et mental de la personne (*définition de la santé de L'Office Mondial de la Santé*) et au développement des enfants qui nous sont confiés.
- Dans le respect de l'autorité parentale, contribuer à l'éducation des enfants.



- Participer à la construction des enfants en tant que citoyens (apprentissage de l'autonomie, de la vie collective, de la responsabilité).
- Concourir à l'inclusion des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent.
- Apporter leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale grâce à un accueil de qualité et modulable.
- Améliorer et développer la politique de loisirs éducatifs sur une base partenariale.
- Inciter à une plus grande implication des parents.
- Mettre en cohérence les temps, les lieux et les pratiques éducatives en développant le travail en commun entre les différentes équipes, les différentes institutions et les parents.

Les moyens mis en œuvre pour parvenir à ces objectifs sont centrés sur :

- La définition d'objectifs communs autour de l'enfant.
- La reconnaissance du parent comme le premier éducateur.
- La primauté et l'importance d'un accueil de qualité.
- La bienveillance de l'enfant, du parent, du personnel.
- L'entraide et la mutualisation des moyens.
- L'importance de la formation continue.
- Le travail en transversalité.
- La sollicitation des idées de tous les partenaires du projet : Les parents, les équipes, les intervenants ponctuels, les associations, l'école, les partenaires institutionnels.
- L'évaluation et le réajustement des actions.
- Le partenariat local est indissociable de cette démarche : c'est pour cela que les structures municipales d'accueil travaillent toujours en lien avec:
 - L'école et les projets d'école.
 - Les associations en liens avec des enfants (loisirs, culture, sport, aide aux devoirs etc.).
 - Les autres services municipaux recevant des enfants (école de musique, bibliothèque).
 - Et aussi, pour les enfants en difficulté, porteurs de handicap ou de maladies chroniques : Les médecins, les CAMSP, la MDPH, le RASED, les CMP ou CMPP, l'ASE etc.

C) Objectifs plus spécifiques vis-à-vis des enfants :

- Respecter l'individualité de chaque enfant, ses différences.
- Penser l'accueil de l'enfant dans une globalité, en ayant en tête ses différents temps et lieux de vie (famille, école, loisirs, repos, apprentissages, etc.).
- Respecter le rythme et les besoins de l'enfant.
- Mettre en place des repères stables et sécurisants.
- Favoriser la parole de l'enfant, lui permettre de s'exprimer et de donner son avis. Engager et favoriser le dialogue.



- Développer la créativité de l'enfant et son expression.
- Permettre à l'enfant de s'intégrer dans un groupe et de « démarrer » une vie sociale.
- Travailler avec l'enfant des règles de respect : de lui-même, des autres, de l'environnement, des adultes.
- Partager des temps avec l'enfant pour l'accompagner dans un groupe, dans un cadre respectueux, sécurisant et défini du vivre ensemble.
- Permettre à l'enfant de « grandir » et d'acquérir de l'autonomie.
- Développer l'esprit critique, et permettre à l'enfant de devenir acteur de ses choix.
- Amener l'enfant à découvrir « le monde », « l'autre », élargir son champ de découvertes.
- Favoriser les apprentissages moteurs, cognitifs, de perceptions sans oublier l'importance du plaisir.
- Favoriser la mixité sociale et permettre à l'enfant d'accepter et d'apprécier la différence.

Dans le Projet Educatif Global, l'enfant est indissociable de sa famille.
C'est pour cela qu'il y a aussi des objectifs particuliers, définis vis à vis des familles :

D) Objectifs plus spécifiques vis à vis des parents :

- Entendre la multiplicité des demandes des familles et proposer des réponses plurielles et variées.
- Proposer différents temps d'accueil qui vont permettre aux familles de répondre à leur besoin de garde pour travailler mais aussi pour avoir une vie sociale et s'intégrer à la vie de la commune.
- Proposer des services accessibles à tous en termes de coût (politique tarifaire en fonction des revenus et de la composition du foyer).
- Accompagner les parents dans leur rôle de parents, leur permettre de jouer leur rôle de parents, les informer et solliciter leur avis.

S'occuper des enfants, répondre aux besoins des familles nécessite de s'adapter en fonction de ce que l'on observe sur le terrain et des modifications des besoins.

E) Les actions doivent être évaluées et réajustées.

Pour cela ont été mises en place des instances d'évaluation et de suggestions.
Ces instances regroupent les différents partenaires (lieux d'accueils, partenaires institutionnels, parents...).

Il s'agit des groupes projets et de comités techniques qui permettent de présenter des bilans, de recueillir les avis de chacun et de projeter les actions à mettre en place.

En ce qui concerne l'ALAE, les conseils d'écoles sont également porteurs d'avis et de suggestions.

Le Pilotage et la Coordination du P.E.D.T.

A) Organigramme du Service Enfance Jeunesse



Les ACM de la commune de Fuveau, sont tous déclarés auprès des services de l'Etat, cela implique que les qualifications et les taux d'encadrement légaux soient respectés.

Le choix municipal a été de maintenir une équipe de direction périscolaire avec pour objectif de maintenir la qualité relationnelle auprès de nos partenaires et des parents. Ceci nous permet également de renforcer la présence de cadre auprès des enfants et de nos équipes municipales.

Cette équipe de direction périscolaire est en charge de la gestion des équipes d'animation et des relations avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves. Les directeurs périscolaires sont la clé de voute de notre projet pédagogique périscolaire, ils articulent les actions scolaires, périscolaires et s'efforcent de mettre en cohérence tous les acteurs éducatifs de la vie de l'enfant dans sa journée.

Ils ont également en charge la gestion administrative, financière et pédagogique de l'ensemble de nos établissements périscolaires. Ils s'efforcent de mettre en cohérence les règles et les actions sur l'ensemble des écoles du territoire.



La Place des Parents

Les parents peuvent à tout moment et dès qu'ils le jugent utile, venir au Service Enfance Jeunesse pour rencontrer l'équipe de direction. Le dialogue avec les familles fait pleinement partie de notre projet.

Des rencontres plus formelles sont organisées régulièrement tout au long de l'année.

A) Les groupes projets

Dans chaque école, des « Groupes Projets » sont constitués, comprenant des parents d'élèves, des enseignants et le directeur périscolaire. Cela permet de faire un bilan de L'ALAE et de proposer de nouvelles idées. Ils peuvent ainsi donner leur avis quant aux orientations éducatives de l'ensemble de l'ALAE et aux contenus des ateliers de la pause méridienne.

L'avis des enfants et des animateurs des ateliers et de garderies est également sollicité et pris en compte.

Ce groupe de travail se réunit à la suite du conseil d'école.

Il existe un groupe projet similaire pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances.

B) Le comité technique enfance et jeunesse

Les propositions et remarques des différents groupes projets sont relayées par un comité technique dans lequel siègent des parents d'élèves, des élus et des techniciens, + asso. Ce comité qui se réunit 2 à 3 fois par an définit les orientations éducatives sur le territoire, fait le bilan des actions menées et des données financières des établissements couverts par le Contrat Enfance Jeunesse.

C) La commission des menus

Une commission « menu », composée de la responsable de la restauration scolaire, de représentants de parents et de la société de restauration, travaille et valide les menus (repas de midi et goûters).

Les modalités de rencontre de ces groupes sont prévues annuellement et le calendrier est communiqué aux parents.

Les parents d'élèves sont également conviés à travailler autour du cahier des charges de la restauration scolaire.

D) Autres places des parents

Par ailleurs, des ateliers peuvent être animés par des parents bénévoles après signature d'une convention entre l'école, les parents concernés et la Commune. Cela permet aux parents de s'investir dans la vie de l'école et d'enrichir les possibilités. Ces ateliers "bénévoles" sont menés en partenariat avec le service enfance.

Être parent et prendre un repas à la cantine pour se rendre compte de ce que mangent nos enfants... c'est tout simplement possible. Pour cela les parents doivent prendre contact avec la responsable de la restauration scolaire afin de prévoir la venue du parent.



Le Partenariat

A) Les écoles – notion d’A.L.A.E.

Le partenariat avec les écoles, un axe fort du P.E.D.T.

Mise en commun des documents et des informations

Chaque année, le Service Enfance Jeunesse en partenariat avec les écoles publiques de Fuveau demande à toutes les familles de remplir ou de réactualiser un “dossier famille”. Celui-ci comporte des renseignements ainsi qu’un certain nombre d’autorisations indispensables à la prise en charge d’un enfant tant à l’école que sur tous les temps péri et extra scolaires. Il comporte également une fiche d’urgence.

Ce dossier est commun à l’école et à l’ALAE (cantine, garderie et ateliers périscolaires).

Partage de valeurs et des règles de vie

Le règlement intérieur de l’école est appliqué dans le cadre de l’ALAE. Il en va de même pour « Les règles de vie en collectivité ».

De même, le règlement intérieur de l’ALAE est connu des enseignants et chacun des membres de la communauté éducative se porte garant de son respect.

Les enfants apprennent à être respectueux les uns envers les autres et avec les adultes. Tous gestes, paroles violentes ou injurieuses envers autrui sont interdits.

Les enfants doivent respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que la nourriture, les locaux et le mobilier.

Ils doivent respecter les consignes du personnel d’encadrement.

Favoriser la concertation

Participation aux conseils des élèves, conseils des maîtres et conseils d’école.

Les directeurs périscolaires travaillent en étroite collaboration avec les directeurs d’école et les équipes enseignantes. Cela permet de mieux prendre en compte la vie de l’enfant dans un lieu partagé par une communauté éducative pluridisciplinaire. Cela évite le cloisonnement des institutions et donc un meilleur maillage visant au bien-être de l’enfant dans sa journée d’élève.

Ce partenariat permet également de mieux entendre les demandes des familles.

Pour aller plus loin dans notre démarche de partenariat entre les deux institutions et afin d’améliorer la prise en charge des enfants porteurs de handicap, ou en situation difficile. Il est souhaitable d’éviter tout cloisonnement des professionnels, il convient que les directeurs périscolaires soient inclus et invités dans toutes les réunions éducatives organisées dans le cadre de l’éducation nationale. Cela permet de croiser les regards mais aussi de partager des informations entre les familles et les équipes de professionnel prenant en charge les enfants.



B) Le pôle culturel – école de musique – bibliothèque

Le pôle culturel de Fuveau agrège trois services municipaux en regroupant la saison de spectacles, la bibliothèque et l'école de musique. Constituée d'une vingtaine de professionnels des arts et des lettres et/ou de la lecture publique, il contribue pleinement à sa mission de médiation culturelle de proximité.

La saison culturelle déploie ses spectacles vivants de septembre à juin. Ils sont présentés dans une brochure diffusée trimestriellement avec le journal municipal. L'équilibre des propositions est recherché en termes de genre, de thématiques et de public-cibles avec une priorité donnée aux formules « famille ». La programmation comme les tarifs participent de la volonté de rendre la culture accessible. Les groupes du centre de loisirs sont toujours exonérés de droits d'entrée avec une jauge réservée.

Toutes les propositions sont élaborées avec des artistes confirmés et déclinées avec des médiations ou opérations d'accompagnement lorsque c'est possible. Celles-ci sont portées par les professionnels du pôle ou par des prestataires extérieurs.

La bibliothèque, dont le lectorat couvre 20% de la population fuvélaine malgré la pandémie, dépasse les 50 000 prêts annuels. Les usagers apprécient l'attention portée aux collections : récentes et variées, elles permettent une fréquentation régulière que l'on soit adeptes de bande dessinées, de romans ou en quête d'inspiration culinaire ou encore à la recherche d'informations sur un sujet d'actualité comme sur la prochaine destination de vacances.

Cette attractivité est aussi due au dynamisme de l'établissement de lecture publique tant dans sa programmation d'actions culturelles à destination du grand public qu'à destination des scolaires et des groupes du SEJ.

Depuis 2018, une quarantaine de classes bénéficient chaque année de projets culturels de type EAC en sus d'actions de promotion de la lecture.

L'école de musique compte 450 élèves en 2022 pour 14 professeurs, soit une fréquentation stable depuis plus de 4 ans, là encore malgré la pandémie. De l'éveil musical aux ateliers pour musiciens confirmés, il s'agit de dispenser un enseignement exigeant en cours individuel ou collectif pour que les élèves puissent s'épanouir dans leur discipline tout en ayant une solide culture musicale et pratique de la scène. L'école de musique est très impliquée dans l'animation culturelle du village à l'image du carnaval mené tambour battant.

La recherche de la qualité sous-tend le déploiement d'une offre culturelle de proximité largement accessible, inclusive et engagée dans la société actuelle dont l'objectif est de toucher le plus grand nombre y compris les non-usagers réguliers de nos structures. C'est pourquoi les partenariats avec les différents services et établissements du pôle enfance jeunesse sont primordiaux, car ils facilitent la médiation culturelle auprès des populations potentiellement plus éloignées de la culture, notamment de l'écrit, comme ils permettent une sensibilisation culturelle dès le plus jeune âge, action reconnue comme indispensable.



C) Les associations fuvelaines

Le tissu associatif fuvelain est très développé.

Pour pratiquer des activités à Fuveau, qu'elles soient à vocation plutôt sportive ou culturelle, de nombreuses associations proposent des activités de qualité pour des enfants de tous âges. Chaque année, le premier week-end de septembre ces associations sont présentes lors du salon des écrivains en Provence et de la foire Saint Michel au travers du FORUM DES ASSOCIATIONS, les familles peuvent y trouver tous les renseignements utiles pour l'inscription des enfants aux activités.

Plusieurs associations fuvelaines ont signé des conventions d'intervention dans le cadre des ateliers périscolaires sur le temps de la pause méridienne. Cela permet aux enfants de découvrir des activités avant, peut-être, de faire une démarche d'adhésion, mais aussi d'utiliser les compétences du tissu associatif local.

D) Institutionnel avec la CAF – DDSCS

Nos établissements ACM, sont tous déclarés auprès des services de l'Etat, cela nous garantit un cadre législatif et permet de mettre en place une démarche de qualité quant à l'accueil de l'enfant et de la famille.

La qualité d'accueil dans nos établissements est un des fondamentaux de nos projets. Il nous semble naturel de demander une labellisation « plan mercredi » sur la base de la charte qualité nationale.

Notre commune est partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales, par le biais de convention d'objectifs et de financement pluriannuelle.

A partir de janvier 2023, la commune de Fuveau et la CAF, seront partenaires dans le cadre d'une Convention Territoire Globale.

La CTG est une démarche partenariale qui vise à définir et formaliser le projet stratégique global d'un territoire intercommunal en matière de politique sociale et familiale à partir d'un diagnostic partagé.

Elle s'inscrit dans la continuité des partenariats précédemment engagés (contrat enfance jeunesse).

L'Accessibilité

A) Tarification modulée des services

Depuis plusieurs années, la commune de Fuveau a instauré des tarifs modulés, variant suivant les revenus et la composition des familles, pour les services de restauration, périscolaires et extra-scolaires.

Les tarifs sont donc calculés, sur la base de vos revenus moyens déclarés.

Chaque établissement applique « un taux d'effort ».

Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants à charge au foyer.

Le tarif correspond donc au revenu déclaré mensuel multiplié par le taux d'effort correspondant au nombre d'enfants à charge au foyer.

Il est établi des seuils de revenus :

Un tarif « plancher » de 1000€, si les revenus déclarés par la famille sont inférieurs ou égal à 1000€ (moyenne mensuelle)

Un tarif « plafond » de 4600€, si les revenus déclarés par la famille sont supérieurs ou égal à 4600€ (moyenne mensuelle)

Les ateliers proposés durant la pause méridienne sont soumis à une participation symbolique annuelle (5€ pour les enfants de maternelle et 10€ pour les enfants d'élémentaire)

Nombre d'enfants dans la famille	1	2	3 et +
La restauration scolaire (le repas)	0,101%	0,096%	0,091%
Périscolaire matin (7h30 à 8h30)	0,036%	0,031%	0,026%
Périscolaire soir court (16h30 à 17h30)	0,044%	0,039%	0,034%
Périscolaire soir long (16h30 à 18h30)	0,08%	0,07%	0,06%
Accueil de loisirs	0,49%	0,44%	0,39%

Par exemple

Une famille avec 2 enfants à charge ayant un revenu moyen mensuel déclaré de 3155€ aura pour tarifs :

Restauration scolaire : $3155€ \times 0,096\% = 3,03€$ le repas

Un mercredi à l'accueil de loisirs : $3155€ \times 0,44\% = 13,88€$ par enfant



B) Inclusion des enfants porteurs de handicaps

Depuis sa création en 2003, le Service Enfance Jeunesse s'est toujours attaché à accueillir tous les enfants porteurs de handicap et cela dans les meilleures conditions possibles.

La loi du 8 juillet 2013, en introduisant le principe de « l'école inclusive » pour tous les élèves sans aucune distinction, est venue confirmer notre démarche.

L'école élémentaire Ouviaère accueille une classe ULIS depuis de nombreuses années. Nous accueillons également d'autres élèves porteurs de handicap dans les autres écoles de la commune.

Sur le territoire nous avons 4 écoles équipées et adaptées pour accueillir des enfants porteurs de handicaps (deux maternelles, une élémentaire et un groupe scolaire).

Nous prenons en compte les demandes spécifiques d'aménagement et les demandes d'acquisition de matériel spécialisé pour un meilleur confort de l'élève et une meilleure prise en charge par les professionnels.

A la demande de la MDPH, la commune de Fuveau embauche du personnel d'aide à la vie scolaire pour les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Nous proposons des contrats complémentaires aux agents recrutés par l'Education Nationale afin que les enfants puissent avoir des repères stables.

Tous nos intervenants périscolaires s'adaptent pour pouvoir accueillir et intégrer les enfants porteurs de handicap. D'autre part nous travaillons avec une association qui propose une activité autour du langage des signes. Un des objectifs de cette activité est d'aborder la différence et son acceptation auprès des enfants.

Comme évoqué en page 12 dans le chapitre « le partenariat », il nous semble essentiel que l'ensemble des membres de la communauté éducative puissent se réunir régulièrement afin de croiser les regards pour améliorer la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou en situation difficile. Il est donc souhaitable que les directeurs périscolaires soient présents lors des équipes éducatives et des Equipes de Suivis Scolaires.

C) Projet d'Accueil Individualisé

L'accueil systématique des enfants faisant l'objet d'une signature d'un Projet d'Accueil individualisé s'inscrit pleinement dans cette démarche d'inclusion.

Afin d'éviter aux familles des lourdeurs administratives et de devoir rédiger un PAI pour chacun des établissements accueillant les enfants, en accord avec les directeurs d'école, les médecins de PMI et les médecins de l'Education Nationale, les directeurs périscolaires du Service Enfance Jeunesse de la commune de Fuveau sont présents lors des signatures de PAI. Cela permet à chacun de prendre en compte la pathologie de l'enfant dans un contexte globale.

Suite à la signature des PAI, les directeurs périscolaires informent et forment nos équipes d'animation à la mise en œuvre de ceux-ci.



Le Conseil Municipal des Jeunes

A) La composition du CMJ

Depuis le mois d'octobre 2021, le Conseil Municipal des jeunes se compose de 33 jeunes élus pour un mandat de 2 ans.

Pour être élu il faut, habiter la commune de Fuveau et être scolarisé en classe de CM1, CM2, 6ème, 5ème et 4ème dans les écoles publiques, l'école privée et le collège de Fuveau.

B) Les objectifs du CMJ

Promouvoir la citoyenneté et la démocratie

Découvrir le fonctionnement démocratique des institutions

Participer à la vie locale et à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif

Encourager les échanges entre les jeunes, leurs pairs, les élus locaux et les adultes citoyens

Développer le lien social et intergénérationnel

Initier le jeune à la prise de parole, au débat collectif et à la négociation

Permettre à la municipalité de mettre en œuvre des projets cohérents en direction de la jeunesse.

C) Les modalités de travail

Les conseillers municipaux des jeunes se répartissent dans 5 commissions, en fonction de leurs centres d'intérêt. :

Environnement : aider à protéger la nature

Solidarité : aider les autres à vivre ensemble

Loisir : se divertir à Fuveau

Cadre de vie : améliorer notre vie quotidienne à Fuveau

Communication : partager l'information à tous

Les commissions se réunissent toutes les 6 semaines (entre chaque vacances scolaires) le mardi à 17h30 et/ou Jeudi à 17h30 Les commissions sont animées par deux animateurs (1 élu et un citoyen).

Les séances plénières s'organisent le mercredi après-midi 3 fois par an, pendant 2 heures, dans la salle du Conseil Municipal.

D) L'engagement des adultes

La Commune, les élus coordinateurs, les élus et les citoyens animateurs :

Garantissent le cadre légal, et assurent la sécurité physique et morale des jeunes.

Organisent les élections, en partenariat avec les responsables des établissements scolaires.

Animent et assurent le suivi des Conseils Municipaux des jeunes, des commissions et la communication des manifestations.

Les élus coordinateurs rendent compte, au Conseil Municipal de la Commune, des décisions prises en Conseil Municipal des Jeunes.



Les taux d'encadrement

Le choix politique de la commune de Fuveau est de permettre aux équipes de direction des accueils de loisirs de maintenir une qualité d'accueil notamment grâce à des taux de présences adultes/enfants plus stricts que la réglementation actuelle.

Bien que la réglementation prévoie des taux d'encadrement assouplis pour les organisateurs ayant des PEDT, le choix est de maintenir les anciens taux d'encadrement pour l'ensemble de ses établissements périscolaire et extrascolaire.

D'autre part, lorsque les établissements accueillent des stagiaires, BAFA ou autres diplômés de l'animation, le stagiaire est prévu en plus dans les emplois du temps du personnel.

Taux d'encadrement PERISCOLAIRE

- 1 animateur pour 10 enfants d'âge maternel
- 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire

Taux d'encadrement EXTRA-SCOLAIRE

- 1 animateur pour 8 enfants d'âge maternel
- 1 animateur pour 12 enfants d'âge élémentaire



L'Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles

A) Présentation de la structure

Depuis septembre 2005, les ateliers du midi et les temps de garderie ont été inclus dans une structure nommée A.L.A.E. (Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles).

L'appellation "associé aux écoles" signifie qu'un partenariat est mis en place avec les écoles afin de préserver une cohérence éducative et de placer l'enfant au cœur des préoccupations, qu'il soit sous la responsabilité des enseignants ou celle de l'ALAE.

Les règles de vie de l'école s'appliquant ainsi à tous les moments de la journée. (Temps scolaire et temps périscolaire).

Les Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles sont des établissements à gestion municipale. La commune de Fuveau en est le gestionnaire. Ils relèvent du même règlement intérieur.

Chaque année les établissements périscolaires sont déclarés en ACM auprès des services de l'Etat, ils reçoivent une habilitation de fonctionnement délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône, conformément à la loi.

La restauration scolaire fait également partie intégrante de cet ensemble, elle est sous la responsabilité directe de la commune. Elle est contrôlée par les services sanitaires.

Les objectifs spécifiques de l'ALAE sont :

- Concilier la vie familiale et professionnelle des parents.
- Mettre en place un accueil tenant compte du rythme et des besoins de l'enfant.
- Faire du temps périscolaire un véritable moment de détente et de rencontre.
- Permettre à l'enfant d'élargir son champ expérimental en découvrant de nouvelles pratiques.
- Développer l'éducation nutritionnelle et découvrir de nouveaux aliments.

B) Les accueils

L'objectif est avant tout d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et de respecter leur rythme. C'est un temps calme où sont proposés des jeux libres (coloriages, livres, jeux de construction et de société) afin de permettre la transition entre l'école et le milieu familial. Le temps d'accueil du matin et du soir ne doit pas être le lieu d'un « sur-activisme ».

Il s'agit de répondre aux besoins primaires de l'enfant :

- Calme et détente le matin pour commencer la journée en douceur.
- Idem pour le soir, où l'enfant, après une journée à l'école, a besoin de décompresser.
- L'accueil étant situé sur le lieu de scolarisation de l'enfant, cela permet une continuité dans l'accueil de l'enfant et un repérage dans l'espace pour lui et pour les parents, en particulier pour les enfants d'âge maternel.

Dans chaque école, une salle, au minimum, est réservée à l'accueil périscolaire. Celle-ci est aménagée de façon à pouvoir offrir un espace de détente pour l'enfant. En fonction de chaque



école et des effectifs, d'autres salles peuvent être mises à disposition. L'enfant a, à sa disposition, des jeux de sociétés, puzzles, livres jeunesse, petit matériel d'activités manuelles, jeux de cour.

Les enfants ont toujours accès à la cour de l'école.

Un goûter est proposé aux enfants à 16h30. Il s'agit d'un goûter complet à 3 composantes et qui est consommé à table et dans le réfectoire ou éventuellement dehors, aux beaux jours. Les menus de ces goûters sont communiqués à chaque famille.

Tous les jours, les enfants sont invités à jouer dehors après le goûter.

Dans les écoles élémentaires, un espace de travail est proposé le soir afin de permettre aux enfants d'effectuer leurs devoirs. Dans certaines écoles, ce sont des enseignants qui assurent ce temps d'étude consacré aux devoirs. Ces enseignants font alors partie du personnel de l'ALAE.

C) Les modalités d'inscription

L'inscription se fait au jour le jour.

Pour le matin : Tout enfant présent à l'école avant 8h20 est noté présent. Il n'est pas nécessaire de prévenir à l'avance de la venue de l'enfant.

Pour le soir : Il est nécessaire de prévenir le personnel des écoles le matin pour le soir.

Tout enfant en maternelle présent après 16h30, est automatiquement confié à l'ALAE du soir.

Un enfant en élémentaire, sorti de l'enceinte de l'école à 16h30, a le droit de revenir dans l'école pour participer à l'ALAE du soir si besoin. Il sera, de ce fait, inscrit présent.

D) Les ateliers de la pause méridienne

Après ou avant le repas, les enfants sont pris en charge par du personnel municipal qui est chargé de leur sécurité et de leur bien-être.

Il est proposé aux enfants des jeux libres et de la détente en intérieur ou en extérieur en fonction des conditions météorologiques.

D'autre part, il existe dans chaque école des ateliers périscolaires.

Les ateliers proposés sur le temps de pause méridienne sont inclus dans les déclarations d'ACM périscolaires.

Le contenu des plannings d'ateliers est discuté avec le Service Enfance Jeunesse, les enfants, les associations de parents d'élèves, les enseignants et les animateurs.

L'avis des enfants est également consulté.

Ces ateliers proposent aux enfants un moment de détente et de plaisir pendant l'heure du repas. Ils ont pour but, la détente (jeux de sociétés, bibliothèque) et/ou la découverte et l'expérimentation de nouvelles activités (sport, culture).

Exemples d'activités : poterie, sports, jeux de société, atelier fabrication bandes dessinées, bibliothèque, jeux d'oppositions, jardinage, loisirs créatifs, théâtre, éveil sonore, contes, etc. (Planning communiqué en annexe)

Chaque atelier fait l'objet d'un projet d'animation.

Ce projet d'animation est élaboré par l'animateur référent de l'atelier avec le directeur de l'ALAE.



Ainsi aujourd'hui il y a 64h d'ateliers périscolaires : Principalement en élémentaire (56h en élémentaire 8h en maternelle) + 2H à l'école Ste-Marie.

Ils sont encadrés par des intervenants spécialisés de diverses associations locales ou par des animateurs BAFA (minimum).

Les ateliers peuvent accueillir entre 8 et 14 enfants selon les activités et les normes d'encadrement en vigueur.

Ils durent entre 45 minutes et 1 heure. Leurs horaires dépendent des horaires de repas :

11h30 - 12h30, pour les enfants mangeant au 2ème service (les plus grands).

12h30 - 13h30, pour les enfants mangeant au 1er service (les plus petits).

Seuls les enfants prenant leur repas à l'école (restauration scolaire) peuvent participer aux ateliers.

Un enfant bénéficiant des activités pédagogiques complémentaires ne pourra pas, le même jour, participer à un atelier.

-Spécificité de la maternelle

Dans chaque école maternelle, il est proposé 2 ateliers périscolaires par semaine.

Les enfants sont inscrits aux ateliers en accord entre le directeur périscolaire, l'enseignant et l'ATSEM.

Les parents reçoivent alors un courrier leur indiquant que leur enfant va participer aux ateliers. L'inscription aux ateliers vaut pour un trimestre (Cycle de 10 semaines environ).

-Spécificité de l'élémentaire

Plusieurs ateliers sont proposés sur la semaine.

A chaque rentrée scolaire, l'ensemble des parents reçoit un courrier d'information leur indiquant les ateliers proposés, les jours et les modalités de participation des enfants.

En début d'année scolaire, les ateliers sont ouverts à tous, afin que les enfants prennent connaissance des différents ateliers avant de s'y engager.

Ensuite, l'inscription se fait auprès des intervenants pour une période de vacances à vacances. L'enfant s'engage moralement à être présent aux ateliers durant cette période. Si l'enfant n'assiste pas deux fois de suite à l'activité, la place sera alors proposée à un autre enfant.

En octobre, les familles et les enfants sont conviés un samedi matin à découvrir les ateliers périscolaires, au travers de séances parents-enfants proposés par tous les intervenants.

C'est l'occasion pour chaque animateur de présenter son travail et pour chaque parent de se rendre compte des activités et de la pédagogie de chacun.

E) Les autres actions mises en place

Le temps du repas

Chacune de nos écoles est dotée d'un restaurant scolaire.



Les repas sont fournis par liaison froide et cuisinés par la société SOGERES dont la cuisine centrale se situe à AUBAGNE. Les repas sont livrés quotidiennement, suivant un menu élaboré en commission de menu (cette commission est constituée de professionnels de la mairie, du prestataire ainsi que des parents représentants). La commune suit les recommandations nationales concernant l'équilibre alimentaire.

La commune de Fuveau est labellisée Ville Plan National Nutrition Santé.

Les enfants doivent disposer de suffisamment de temps pour manger tranquillement. L'équipe d'animation et de restauration veillent à ce que les enfants soient installés confortablement, dans une atmosphère conviviale, les enfants s'assoient où ils le souhaitent. Afin de renforcer la convivialité les adultes partagent le repas à table avec les enfants, les aident à découvrir les aliments, les goûts, et profitent de ce moment particulier pour « partager » avec le groupe d'enfants présents à la table. Les animateurs et le personnel de restauration valorisent l'autonomie des enfants (se servir seul), et l'implication au débarrassage et au rangement du réfectoire après les repas.

Le parrainage des élèves

Les directeurs périscolaires en partenariat avec les équipes enseignantes ont mis en place une action de parrainage des élèves de CP par les élèves de CM2 sur les temps scolaires et périscolaires. Nos objectifs sont :

- Accueillir les plus petits dans de bonnes conditions,
- Faciliter la compréhension des organisations et des règles, essentiellement sur les temps de la pause méridienne, (pointage, repas, débarrassage, jeux dans la cour, ateliers...)
- Responsabiliser les plus grands.

Sur le groupe scolaire Ouviaère, une action est menée sur le temps de pause méridienne pour que les enfants de grande section de maternelle puissent passer les 2h à l'école élémentaire Ouviaère (repas + cour de récréation).

L'objectif étant de les préparer à l'année prochaine.

Le même dispositif doit être mis en place entre l'école maternelle du 14 juillet et l'école élémentaire Arthur Rimbaud.

Les interventions sur le temps scolaires (pour exemple)

- *La prévention routière* avec la Police Municipale auprès de tous les élèves de CM1 du territoire. Travail théorique en classe et mises en situation pratique lors de la journée de prévention routière (ateliers et parcours de motricité avec un vélo sur la place du village).

- *Les projets d'Education Artistique et Culturelle proposés par le pôle culturel municipal* (Voir le chapitre partenariat)

- *Participation aux projets d'école et aux projets de classe* : A la demande des enseignants les directeurs ou les animateurs périscolaires peuvent intervenir auprès des élèves afin



d'apporter une aide complémentaire (logistique et/ou pédagogique) à ces projets. Exemple : les jardins de l'école Arthur RIMBAUD.

-Dans le cadre du partenariat entre la mairie de Fuveau et l'association « l'école comestible », *un projet de découverte aux aliments* est proposé à 4 classes élémentaires. Ce projet s'articule autour d'ateliers pédagogiques, ludiques et écologiques. Lors des séances faites en classe, les enfants pourront échanger autour des valeurs environnementales, alimentaires et sociales. Ces interventions sont financées intégralement par la société Barjane située à Fuveau.

L'Accueil de Loisirs mercredis et vacances scolaires

A) Les mercredis

La Municipalité de FUVEAU organise un accueil collectif de mineurs (A.C.M.) à caractère éducatif pour les enfants âgés de 3 à 12 ans et étant scolarisés. Cet accueil est prioritairement ouvert aux enfants résidant sur la commune.

L'établissement reçoit chaque année une habilitation de fonctionnement délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, conformément à la loi.

L'établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans, il est également soumis à l'avis des services de Protection Maternelle et Infantile.

Par le biais d'une convention de prestation et d'un Contrat Enfance Jeunesse, la Caisse des Allocations Familiales (CAF) participe au financement de l'accueil de loisirs de Fuveau. En contrepartie, la commune de Fuveau s'engage à appliquer les directives de la CAF.

Depuis septembre 2017, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 tous les mercredis. Nous accueillons les enfants sur deux sites mitoyens.

Les parents peuvent inscrire leur enfant 1 ou plusieurs jours selon leurs besoins. L'accueil se fait en journée ou en demi-journée, là encore au choix des parents.

C'est un lieu convivial d'écoute, d'échange et de socialisation où l'enfant se découvre et rencontre l'autre. Le jeu et les activités sont des outils pour permettre à l'enfant de se construire et d'évoluer à son rythme.

L'accueil de loisirs du mercredi doit être pris en considération dans la semaine de l'enfant comme étant un moment de collectivité, certes, mais une collectivité bienveillante, permettant à l'enfant de se détendre, de « récupérer » du rythme scolaire et bien sûr de découverte de nouvelles pratiques éducatives.

Il nous semble important de poser un socle solide et fédérateur dans l'intérêt de l'enfant. Nous mettons l'accent sur un accueil de qualité plutôt que dans la multiplication de propositions d'activités.

Pour respecter le rythme de l'enfant, lui permettre d'être dans les meilleures conditions d'apprentissage il est nécessaire que les enfants puissent évoluer au sein de petits groupes à l'abri du bruit et de la surexcitation mais sans forcément « être » dans de l'activité dirigée et thématique.

Il est démontré que, pour l'équilibre de l'enfant, 4 mots sont fondateurs :

Repères, accompagnement, respect et confiance.

1 - Les repères

Les repères de lieu, de personne, de temps et de règles de vie amènent la sécurité affective nécessaire au développement de l'enfant.



2 - L'accompagnement

L'enfant se construit au travers des relations qu'il peut instaurer avec les adultes et avec les autres enfants dans une relation bienveillante, accompagnante et « soutenante ».

3 - Le respect

Il est important de respecter non seulement le rythme de l'enfant, mais aussi sa fatigue et ses capacités, ses attentes, ses besoins et ses choix.

4 - La confiance

L'enfant doit avoir confiance dans son environnement.

Confiance mutuelle entre l'enfant, la famille et les structures accueillantes (école et périscolaire).

Nous souhaitons offrir aux enfants des espaces d'animation avec une thématique particulière et un suivi dans le temps, mais aussi des temps de jeux libres, de repos et de rêverie. Le jeu libre ne peut être comparé avec du temps de garderie dite « traditionnelle ».

Trop d'activités amènent les enfants à zapper et « risquent d'émousser leur curiosité et de les saturer avant l'heure ». Nous devons donc veiller à l'équilibre de nos activités, nous souhaitons proposer des temps d'activités, mais aussi offrir des espaces de jeux libres, de repos, de détente et de rêverie... L'adulte doit avoir confiance dans la capacité de l'enfant à développer sa créativité au travers de jeux libres.

« L'imagination que l'enfant déploie dans le jeu n'est pas un simple dérivatif, une activité inutile et stérile ni une perte de temps par rapport à des activités dites sérieuses ».

(Etty BUZIN, psychologue, extrait du texte : « respecter les temps de l'enfance »)

Il en va de notre responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre une qualité d'accueil de l'enfant.

Les objectifs spécifiques de l'accueil de loisirs :

- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant :
 - Les besoins physiologiques.
 - Les besoins affectifs.
 - Les besoins intellectuels.
- Proposer des temps de loisirs basés sur le plaisir partagé et la découverte ;
- Concilier les horaires d'accueil de l'établissement avec les contraintes de travail des familles.
- Reconnaître, favoriser et valoriser le rôle des parents.
- Mettre en œuvre la vie en collectivité, tout en respectant l'individualité de chacun.
- Permettre l'inclusion d'enfant porteur de handicap ou d'une maladie chronique.

L'accueil de loisirs est une structure permettant l'ouverture et la découverte des loisirs culturels, sportifs, ou d'animation.

Les enfants sont accueillis au sein de différents groupes organisés en fonction de leur âge. Tous les jours sont proposés des programmes d'animations différents adaptés à l'âge et au

développement des enfants. Plusieurs activités sont proposées afin que l'enfant puisse choisir et que cela développe son champ de découvertes et d'expériences.

Depuis l'été 2018, la commune de Fuveau a mis à disposition d'une association Fuvelaine des jardins partagés. L'accueil de loisirs participe à ce projet avec des activités de jardinage, de recyclage et d'aménagement paysagé de ce lieu convivial.

Nous proposons également aux enfants d'effectuer des sorties tout au long de l'année. Les sorties ont pour objectifs de favoriser une ouverture sur l'extérieur, une relation privilégiée entre enfants et les animateurs. D'où des échanges, un partage d'émotions et de plaisir. Enfin, elles favorisent les processus de socialisation (il existe aussi des règles sociales à l'extérieur de la structure !) et d'autonomie dans un contexte « autre » : le personnel incite les enfants à être acteurs lors des sorties à l'extérieur.

L'équipe de direction

L'établissement est placé sous l'autorité et la responsabilité du directeur.

Le directeur travaille en étroite collaboration avec le directeur du service enfance jeunesse. Les modalités de fonctionnement de l'établissement, le projet pédagogique etc.... sont présentés au comité technique du contrat Enfance/jeunesse.

Il est hiérarchiquement responsable de l'équipe d'animation.

Le directeur est assisté d'un adjoint de direction. Celui-ci assure la continuité de la fonction de direction en l'absence du directeur.

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est constituée d'animateurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) et de personnel non qualifié ayant une expérience auprès des enfants. La proportion de personnel qualifié est conforme à la législation.

L'équipe est partie prenante dans la conduite du projet, dans l'accueil des enfants et des familles, et dans la mise en place des temps d'animation. Les missions de chacun sont précisées dans le projet pédagogique.

Les intervenants extérieurs

De manière ponctuelle ou plus régulière et ce dans le cadre de projets spécifiques, il peut être fait appel à des intervenants spécialisés dans les domaines culturels, éducatifs, sportifs. Ceci permet d'enrichir le panel des activités proposées aux enfants.

L'établissement peut recevoir et encadrer des stagiaires. Ceux-ci sont sous la responsabilité du directeur.

B) Les vacances scolaires

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. L'établissement n'est pas ouvert pendant les vacances de Noël, ni au mois d'août.



Pendant les vacances scolaires, l'équipe pédagogique est essentiellement composée de l'équipe en place les mercredis, complétée par du personnel ATSEM ou des animateurs recrutés pour les vacances.

C) Les mini-séjours été

Contribuer au départ et à la découverte.

L'accueil de loisirs est un lieu d'accueil sans hébergement. Cependant nous organisons des mini-séjours pendant le mois de juillet.

Pour l'enfant c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre un moment en collectivité pendant quelques jours.

Ces mini-séjours ont pour objectifs de favoriser : l'épanouissement au travers de la découverte d'activités de nature et proche des animaux, la responsabilisation, l'autonomie, et la vie en collectivité.

Nous adaptons la durée et les thématiques en fonction de l'âge des enfants.

Le temps de trajet pour se rendre sur site ne doit pas dépasser 1h.

Nous faisons également le choix de constituer des petits groupes (maxi 16 enfants) avec 2 accompagnateurs de l'accueil de loisirs.

Les prestataires d'activités spécifiques sont choisis en fonction de leurs compétences et de leurs qualifications.

Les enfants et les animateurs organisent et participent à la vie quotidienne du « camp ». Ces moments sont des moments d'apprentissages où l'enfant découvre, expérimente et développe son autonomie. Ces moments doivent être pensés et organisés en fonction des besoins, des stades de développement et des rythmes de chaque enfant.

Par exemple en juillet 2022 ont été organisés 4 séjours accessoires :

Pour les petites et moyennes sections : du 21 au 22 juillet – Beaurecueil

Découverte du poney, promenade, et voltige sans oublier les soins aux animaux : pansage et nettoyage.

Pour les grandes sections et CP : du 11 juillet au 13 juillet – Plan d'Aups

La marche, la marche, la marche... mais pas seulement. Ce séjour, c'est le plaisir de partager une aventure collective, de découvrir une grotte, une source d'eau claire, la faune et la flore de Provence... Et être accompagné d'ânes aussi têtus qu'attendrissants.

Pour les CE1 et CE2 : du 18 au 21 juillet - Arles,

Les enfants partent pour un séjour culturel de 4 jours et 3 nuits à la découverte du patrimoine historique d'Arles.

Pour les CM1, CM2 et + : du 25 au 29 juillet – Chorges

Les enfants partent pour une aventure de 5 jours et 4 nuits au bord du lac de Serre-Ponçon. Une semaine pour s'amuser au travers de plusieurs activités sportives.



D) Les modalités d'inscription des mercredis

Afin de répondre à une demande massive de réservation de place, la Commune a fixé des ordres de priorités.

Il a donc été défini des critères d'attribution de places :

Les places sont destinées prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent ou « assimilés » (étudiant, demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE, création d'entreprise...) **et** sont proposées prioritairement aux enfants fréquentant déjà l'accueil de loisirs les mercredis.

D'autre part :

- La majorité des places est destinée aux enfants dont les parents font une demande de réservation à l'année.
- En fonction des disponibilités d'accueil, quelques places peuvent être attribuées pour des demandes occasionnelles.

Réservation à l'année (de septembre à juin)

Chaque année, **au mois de mai**, il est demandé aux familles dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis, de réactualiser leurs dossiers. Ces familles ont jusqu'au **15 juin** pour faire connaître leurs souhaits de réservations pour l'année à venir.

A compter du 16 juin, l'établissement ouvre les réservations à l'année pour les familles dont l'enfant n'a pas fréquenté l'accueil de loisirs durant les mercredis de l'année en cours, et pour tous ceux n'ayant jamais fréquenté l'accueil de loisirs.

Tout enfant ayant un frère ou une sœur fréquentant à l'année l'établissement, est prioritaire, afin de ne pas séparer les fratries.

Réservation occasionnelle

Tout au long de l'année, les familles qui souhaitent faire une inscription de manière occasionnelle ou pour des courtes périodes, doivent transmettre leur demande de réservation 1 mois avant la date souhaitée.

E) Les modalités d'inscription des vacances scolaires

Cf : règlement intérieur



La communication avec les familles

De manière général, la mairie communique grâce au site internet et aux réseaux sociaux. Plusieurs pages sont dédiées à l'enfance et la jeunesse.

En complément, le service enfance de la mairie de Fuveau à mis en place depuis plusieurs années un portail famille.

Ce [E-service](#), en liaison avec les logiciels de traitement du Service Enfance Jeunesse, est un espace en ligne destiné aux familles Fuvelaines.

Personnel et sécurisé, il a pour but de simplifier les démarches administratives et de faciliter l'accès aux informations.

Via un compte les familles peuvent :

- Consulter et éditer leurs factures et règlements,
- Effectuer facilement des paiements en ligne,
- Vérifier l'exactitude des informations personnelles et de demander des modifications de coordonnées en cas de changement.

Les familles peuvent également gérer en direct leurs demandes de réservation ou d'annulation pour les établissements péri et extrascolaire (accueil de loisirs, restauration) Elles peuvent trouver, sur ce site, des informations complémentaires aux informations présentées sur le site de la mairie de Fuveau.

Les programmes d'activités, les règlements intérieurs, les projets pédagogiques, les menus, sont des documents disponibles sur le portail famille.

Outil essentiel, il est un outil incontournable, pour faire gagner du temps dans les démarches simples, toutefois il n'est pas voué à remplacer l'accueil et le contact humain de nos services.

Les familles peuvent, si elles le souhaitent, se déplacer au service enfance jeunesse pour rencontrer les directeurs périscolaires et extrascolaires.



La formation professionnelle et l'accompagnement des stagiaires

Dans le cadre d'une démarche de professionnalisation du personnel municipal, nous souhaitons mettre en œuvre des temps de rencontre en dehors des temps d'accueil des enfants.

Depuis plusieurs années nous observons que les équipes d'animation manquent de recul sur leurs pratiques professionnelles du quotidien. Il serait intéressant de proposer chaque année quelques « réunion-formation » pour leur permettre d'élargir leur champ de compétences et leur réflexion sur la prise en charge des enfants pendant nos différents temps d'accueil.

Nous souhaitons également que l'ensemble des agents municipaux travaillant auprès des enfants, aient une formation aux premiers secours. Cette démarche est entreprise par la direction des ressources humaines et le référent sécurité de la commune de Fuveau, lui-même formateur.

Dans le cadre du marché public de la restauration scolaire, il est contractualisé avec notre prestataire 3 temps de formation pour le personnel accompagnant les enfants pendant le temps du repas. Les thèmes abordés sont : la diététique, la réglementation alimentaire et l'accompagnement des enfants sur le temps du repas.

Nous pouvons également être amenés à accueillir des stagiaires dans le cadre d'une formation diplômante (CAP petite enfance, BAFA, BAC Pro, ...).

Il est important de valoriser ce rôle « d'établissement formateur ».

Les directeurs d'établissements jouent un rôle important de tuteur de stage, ils doivent mettre du lien entre un contenu d'apprentissage théorique vu avec les organismes de formation, et une pratique professionnelle de terrain.

Par la suite, cela permet de faciliter le recrutement d'animateur que nous avons accompagner dans leur formation.

Dans le cadre de leur formation obligatoire, certains stagiaires doivent avoir une vision globale de la journée de l'enfant, que ce soit sur le temps périscolaire, mais aussi sur le temps scolaire. Nous devons améliorer notre fonctionnement administratif entre les deux institutions (Education Nationale et Mairie) afin de faciliter et de simplifier la signature des conventions de stages et la responsabilité de chacun.



Le Pilotage et l'Évaluation du Projet

Un comité technique Enfance Jeunesse existe depuis 2004. Ce comité se réunit 2 à 3 fois par an, il évalue et propose les orientations éducatives du territoire.

Ne souhaitant pas multiplier les instances de rencontre et d'évaluation, nous regroupons le comité technique et le comité de pilotage du P.E.D.T., afin d'assurer un suivi cohérent, de juger de l'évolution de ce projet et d'en faire une évaluation régulière.

Ce comité de pilotage est animé par le directeur du service enfance jeunesse, sous la responsabilité des élus de la commune.

Ce comité de pilotage se compose de :

- L'élú en charge des affaires scolaires et périscolaires
- L'élú en charge de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et des sports
- Un conseiller de territoire de la C.A.F.
- Un conseiller technique de la D.D.C.S.
- Un représentant des enseignants exerçant dans une école de la commune
- Un membre associatif en lien avec la jeunesse
- 6 représentants des parents d'élèves (1 siège par école)
- Les directeurs des A.C.M. de la commune

Dans chaque école, une instance d'évaluation déjà existante va être renforcée. Il s'agit des « groupes projets périscolaires ». Ces groupes réunissent parents d'élèves, enseignants, et service Enfance /jeunesse pour évaluer tous les temps périscolaires aussi bien dans l'organisation que dans les contenus proposés. L'avis des enfants est recueilli par l'intermédiaire des enseignants. Ces groupes peuvent émettre des propositions en particulier en ce qui concerne les contenus des ateliers.

Les groupes projets travailleront en étroite collaboration avec chaque conseil d'école afin d'articuler les temps scolaires et périscolaires et être garant d'une continuité éducative. Ces groupes se réunissent au même rythme que les conseils d'école. Il serait même souhaitable qu'ils soient pleinement intégrés à l'ordre du jour des conseils d'école.

Les évaluations et propositions des groupes projets sont ensuite travaillées en comité de pilotage qui a pour mission de se porter garant d'une cohérence territoriale et d'un respect des objectifs du PEDT et du projet éducatif global.

Les critères d'évaluation du projet :

- Les services rendus aux familles
- La fréquentation générale des services
- L'articulation entre les activités et le repos proposés
- Les relations entre les équipes d'enseignants et les équipes d'animations
- Les relations entre les projets d'écoles et les projets d'animations
- Ressources humaines
- Gestion administrative et financière



Conclusion

Depuis maintenant près de 20 ans, au travers du Service Enfance Jeunesse, la commune de Fuveau, a engagé une démarche globale portant sur le développement des relations entre les familles et les différents professionnels acteurs de la vie de l'Enfant, afin d'améliorer l'articulation des actions menées.

Ce plan mercredi ne fait que confirmer la démarche, et les objectifs du « projet éducatif global », visant à une éducation ne se limitant pas à l'instruction, aux apprentissages cognitifs et aux connaissances mais impliquant aussi l'éducation du « vivre ensemble », de manière à développer chez l'enfant le respect, la citoyenneté, la socialisation et l'épanouissement.

Mettre en œuvre ce projet suppose avant tout que les valeurs éducatives aient été explicitées et partagées par tous les acteurs de l'éducation. Une telle démarche permet de structurer une offre éducative collective, cohérente et qui redonne à chacun sa place de co-éducateur.

PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- 1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).



2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).



La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

Exemple de programme d'activités de l'accueil de loisirs (juin 2022)



Maternelle La Barque & Ste Marie



<p>MERCREDI 1 JUIN Masques africains & vénitiens - Danses et jeux du Kenya</p> <p>MARDI 8 JUIN Sortie à la journée au village des automates</p> <p>MERCREDI 15 JUIN Ombres de continents & chapeaux mexicains - Danse amérindienne & jeux musicaux</p>	<p>JEUDI 22 JUIN Geisha japonaise & dragons du japon - C'EST LA FÊTE !</p> <p>LUNDI 29 JUIN Coiffe d'indiens & parcours relai - Comptines indou & valise de voyage</p> <p>MERCREDI 6 JUILLET Atelier gourmand : cookies américain & tour Eiffel - Drapeaux du monde & comptines</p>
--	---

La CAF des Bouches-du-Rhône participe au financement de cet accueil de loisirs, pour vos enfants





Arthur Rimbaud



<p>MERCREDI 1 JUIN Tournoi de football - Sortie à la bibliothèque & au Parc saint Mitre à Aix-en-Provence</p> <p>MARDI 8 JUIN Sortie à la journée au MUCEM à Marseille</p> <p>MERCREDI 15 JUIN Cocktail party : pina Colada revisité & fabrication de mes platines de DJ - Parcours et course de trottinettes & sortie au parc saint Mitre à Aix-en-Provence</p>	<p>JEUDI 22 JUIN C'EST LA FÊTE ! Sont attendus : DJ, structures gonflables, et barba-papa !</p> <p>LUNDI 29 JUIN Initiation au flag Rugby - Blind test en forêt, qui sera le plus rapide ?</p> <p>MERCREDI 6 JUILLET Bataille d'eau & Color Run !</p>
--	---

La CAF des Bouches-du-Rhône participe au financement de cet accueil de loisirs, pour vos enfants

